

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 08 novembre 2017
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

L'an deux mil dix-sept, le huit du mois de novembre, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Eglise, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, Maire.

Etaient présents :

ALIX Myriam, BUHOT Eric, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GROSSIN Annick GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MOREL Sophie, MORIN-COLAS Isabelle, SALLEY Rémy, TRAVERS Rémy.

Etaient excusés :

GUILLOU Patrice, PLAIDEAU Julie.

Etait absent :

TOULOUZAN Hervé.

Secrétaire de séance : LOPEZ Priscilla.

Le quorum est atteint.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour transmis :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 septembre 2017
2. Compte-rendu des décisions prises par le maire sur délégation du conseil municipal
3. Décision modificative budgétaire n°1
4. Durée d'amortissement de diverses opérations
5. Approbation des montants de l'attribution de compensation définitive versée par la CaC pour 2017
6. Recensement 2018 : recrutement de 4 agents recenseurs, fixation du montant de leur rémunération et de l'indemnité de frais
7. Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 50% au 1^{er} décembre 2017
8. Approbation du projet de contrat de pôle de services avec le Département de la Manche
9. Approbation des nouveaux statuts du SDEM
10. Reconnaissance des limites de propriété entre le domaine public communal et la parcelle des consorts Houyvet
11. Transfert à la communauté d'agglomération Le Cotentin de la compétence *Maisons de l'emploi et de la formation*
12. Affaires et questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 septembre 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises par le maire sur délégation du conseil municipal

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et aux délibérations N°2014-15 et N°2014-30 du conseil municipal en date du 29 mars 2014 et du 29 avril 2014.

Délivrance des concessions suivantes depuis le 1^{er} septembre 2017 :

- Une concession de 15 ans pour 150 euros
- Trois concessions de 50 ans pour 500 euros chacune
- Une case columbarium 15 ans pour 200 euros
- Une case columbarium 30 ans pour 350 euros

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 08 novembre 2017
 Extraits du registre des délibérations
 (Affichage valant publicité des délibérations)

M. le Maire rend expose les principales opérations d'investissement réalisées depuis la dernière séance :

Type d'opération	Libellé de l'opération <i>Fournisseur</i>	Date	Montant TTC en euros
Investissement dépense	Signalétique bourg Signaux Girod	05/09/2017	7 658,17
Investissement dépense	Participation communale à la SPL de développement touristique	14/09/2017	1 065
Investissement dépense	Barrières école primaire Comat Valco	20/09/2017	1 449,60
Investissement dépense	Armoire frigorifique Bacchus équipements	20/09/2017	1 788
Investissement dépense	2 radars pédagogiques Elan cité	12/10/2017	4 983,60
Investissement dépense	Signalétique bourg- complément Signaux Girod	12/10/2017	1 046,10
Investissement dépense	Maîtrise d'œuvre projet cour Mouchel Sibeo	12/10/2017	1 710
Investissement dépense	Ouverture d'une porte à la mairie Fleury Nicolas	29/10/2017	1 871,40

L'assemblée prend acte.

3. Décision modificative budgétaire n°1

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 31 octobre 2017,

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire suivante :

Recettes de fonctionnement :

Compte 6419 « remboursement sur rémunération de personnel » chapitre 013 « Atténuations de charges » :+ 7000 €

Dépenses de fonctionnement :

Compte 6411 »personnel titulaire» chapitre 012 "Charges de personnel": + 7000 €

Recettes d'investissement :

Compte 165 chapitre 16 "Emprunts et dettes assimilées » +500

Dépenses d'investissement :

Compte 165 chapitre 16 "Emprunts et dettes assimilées » +500

4. Fixation de la durée d'amortissement de diverses opérations

Il y a lieu de fixer la durée d'amortissement des opérations suivantes :

Compte	Désignation de l'opération	Valeur	Date d'entrée dans le patrimoine
2031	Etude APAVE	1920	2014
2031	Etude accessibilité	2152,80	2015

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 08 novembre 2017
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

2031	Etude économiste de la construction mairie	2 268	2015
2031	Etude ADAP	1 908	2015
	TOTAL	8 248, 80	
28041582	Subvention versée au SDEM Travaux rue du 8 mai	11 393,54	2017

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 31 octobre 2017,

L'assemblée, à l'unanimité :

- FIXE la durée d'amortissement des opérations listées ci-dessus à un an.

5. Approbation des montants de l'attribution de compensation définitive versée par la CaC pour 2017

Le conseil communautaire de la CaC, en sa séance du 21 septembre 2017, a approuvé les montants de l'attribution de compensation (AC) à verser aux communes membres.
Pour la commune, ce montant a été fixé à 36 931 euros.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 31 octobre 2017,

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE le montant de l'attribution de compensation tel que fixé ci-dessus.

6. Recensement 2018 : recrutement de 4 agents recenseurs, fixation du montant de leur rémunération et de l'indemnité de frais

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le recensement de la population de la commune sera effectué en janvier et février 2018.

Sous le contrôle de l'INSEE, pilote des opérations de recensement, la commune a été divisée en 4 secteurs. Il conviendra de procéder, début décembre, au recrutement de 4 agents recenseurs chargés d'effectuer les opérations matérielles de recensement.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 31 octobre 2017,

L'assemblée, à l'unanimité :

- DECIDE le recrutement de 4 agents recenseurs à durée déterminée, pour la durée des opérations de recensement (4 à 5 semaines);
- FIXE le montant de leur rémunération de la manière suivante :
 - o 1,15 euro par formulaire « feuille de logement » rempli
 - o 1,75 euro par formulaire « bulletin individuel » rempli
 - o 40 euros par demi-journée de formation suivie (deux demi-journées) ;
- FIXE le montant de l'indemnité de frais qui leur sera allouée, en contrepartie de l'usage de leur véhicule et téléphone personnels, de la manière suivante :
 - o 50 euros pour le secteur 8 (centre bourg, ne nécessitant pas l'usage d'un véhicule)
 - o 100 euros pour le secteur 7
 - o 150 euros pour les secteurs 6 et 9 (hameaux)

7. Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 50% à compter du 1^{er} décembre 2017 pour l'équipe technique municipale

L'équipe technique de la commune est actuellement composée de 5 agents polyvalents, dont un a été employé en contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) du 16 septembre 2016 au 15 septembre 2017 à mi-temps.

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 08 novembre 2017
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

En raison de la décision de l'Etat de limiter les cas de recours aux contrats aidés, le CUI-CAE n'a pas été renouvelé. Compte-tenu des besoins de la commune en termes de travaux et d'entretien du bâti, il est jugé nécessaire de procéder à son recrutement pérenne au grade d'adjoint technique, à compter du 1^{er} décembre 2017, à mi-temps.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 31 octobre 2017,

L'assemblée, à l'unanimité :

- PROCÉDE à la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 50% et à la mise à jour du tableau des effectifs.

8. Approbation du projet de contrat de pôle de services avec le conseil départemental de la Manche

Fin 2016, la commune est entrée en pourparlers avec le conseil départemental de la Manche pour la signature d'un contrat de pôle de services (CPS).

Le conseil départemental de la Manche a entamé en 2016 une politique volontariste de contractualisation avec les territoires ruraux. A travers le contrat de pôle de services, le Département s'engage pour une durée de 4 ans sur le création, le développement et l'amélioration d'équipements publics, l'aménagement et la valorisation des cœurs de bourgs et les actions visant à favoriser le vivre ensemble. Il s'adresse aux bourgs centres des zones rurales qui ont développé (ou ont vocation à développer) des structures et services de centralité et couvre 3 volets : attractivité, centralité, cohésion sociale. L'enveloppe départementale visant à cofinancer les projets est déterminée sur la base de 200 euros par habitants (population DGF), ce qui correspond pour Saint-Pierre-Eglise à environ 360 000 euros sur la période considérée.

Le projet de contrat, qui inclut les actions ayant fait l'objet d'un accord entre la commune et le département, figure en annexe du présent rapport. Il prévoit la réalisation de 4 actions sur la période 2018-2021 :

- Volet attractivité : réfection de la place centrale et de ses alentours en 2019 (coût estimé : 320 000 euros HT)
- Volet centralité :
 - o réfection de la salle des fêtes en 2018 (coût estimé : 250 000 euros HT)
 - o réfection de la salle omnisport en 2020 (coût estimé : 250 000 euros HT)
- Volet cohésion sociale : développement des activités de l'association « Les ateliers », qui œuvre dans le domaine de l'aide aux personnes fragilisées ou souffrant de syndromes dépressifs (coûts pris en charge par l'association).

Comme cela figure au projet de contrat, les travaux et actions prévues pourront faire l'objet de cofinancements importants via, entre autres :

- Le contrat de pôle de services ;
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- Le programme européen LEADER ;
- Le contrat de ruralité ;
- La Cac ;
- La région Normandie.

L'autofinancement couvrira au minimum 20% du coût HT de chaque projet.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 31 octobre 2017 et de la commission travaux du 02 novembre 2017,

L'assemblée, à la majorité des suffrages exprimés (3 abstentions) :

- APPROUVE la signature du contrat de pôles de services avec le département de la Manche et les opérations figurant au projet annexé ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 08 novembre 2017
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

9. Approbation des nouveaux statuts du SDEM

La commune est membre du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM). Deux modifications statutaires impliquent la mise en œuvre de la procédure de consultation de l'ensemble des adhérents du SDEM :

- Une extension du périmètre du syndicat, avec l'adhésion de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes.
- Diverses modifications des statuts (précisées dans la notice explicative annexée au présent rapport) :
 - o Mise à jour du nom et de l'adresse du siège ;
 - o Mise à jour des compétences au vu de la loi relative à la transition énergétique et pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 ;
 - o Précisions et modification de certaines compétences et activités complémentaires exercées par le syndicat ;
 - o Ajout d'une nouvelle compétence optionnelle « infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz ou hydrogène ».

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications statutaires du SDEM telles que figurant en annexe.

10. Reconnaissance des limites de propriété entre le domaine public communal et la parcelle des consorts Houyvet

Les consorts Houyvet sont propriétaires de la parcelle cadastrée section D n° 263 au hameau Hacouville.

Le chemin communal qui jouxte cette propriété a empiété à tort sur ladite parcelle, sur une surface d'environ 20 m², en contradiction avec les stipulations de l'acte de propriété de 1935 (celui-ci mentionnant expressément une cour arrière). Il convient donc de reconnaître les limites initiales de propriété entre le domaine public communal et la parcelle des consorts Houyvet.

L'assemblée, à l'unanimité :

- RECONNAIT que la surface de 20m² correspondant à la cour arrière de l'habitation des consorts Houyvet est leur propriété, conformément à l'acte notarié faisant foi, la délimitation du chemin public communal excluant cette surface.
- DONNE au maire le pouvoir de signer, si besoin est, toute pièce relative à cette affaire.

11. Transfert à la communauté d'agglomération Le Cotentin de la compétence « soutien à la Maison de l'emploi et de la formation (MEF) » au 1^{er} janvier 2018

Le conseil communautaire, en sa séance du 21 septembre 2017, a adopté une délibération relative à la prise de compétence facultative «soutien à la Maison de l'emploi et de la formation (MEF)». S'agissant de compétences dont aucun des EPCI préexistants n'était doté, il convient que les communes membres de l'agglomération se prononcent à la majorité qualifiée. La majorité qualifiée nécessite de recueillir l'avis favorable de plus de la moitié des communes représentant au moins 2/3 de la population de l'EPCI ou l'avis favorable d'au moins 2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population.

Le contenu de cette compétence nouvelle est détaillé dans la délibération prise par la CaC et figurant en annexe.

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE le transfert à la communauté d'agglomération Le Cotentin de la compétence «soutien à la Maison de l'emploi et de la formation (MEF)».